



**SECTEUR SOCIAL et MEDICO-SOCIAL
FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE,
PRIVE NON LUCRATIF**



183€ pour tous et tout de suite

Augmentation des salaires

Non à une Convention Collective Unique au rabais

Le Premier Ministre a acté le principe d'étendre le Complément de Traitement Indiciaire de 49 points pour le secteur public et 183€ net pour le secteur privé associatif, au secteur social et médico-social comme une mesure d'urgence face à la situation de crise dans le travail social.

Aujourd'hui, le flou persiste : quels sont réellement les salarié.es concerné.es ? L'annonce produit un réel malaise dans les équipes entre ceux qui devraient percevoir ces 183€ et ceux qui resteraient encore parmi les exclus du Ségur.

Tou.te.s utiles, tou.te.s indispensables

Le mouvement de revendications du travail social, médico-social et socio-éducatif ne doit pas se limiter à l'hypothétique attribution d'une prime qui tous les jours, s'apparente un peu plus à une promesse électorale. C'est aussi pour une véritable augmentation (300€ minimum) qu'il est nécessaire de continuer à se mobiliser.

Poursuivons notre action et exigeons les moyens humains en personnels qualifiés, les moyens structurels et financiers permettant de répondre aux missions d'accompagnement des populations et de protection des plus démunis qui nous sont confiées.

***Retrouvons-nous jeudi 7 avril 2022 devant la préfecture de
CLERMONT-FD
de 10h à midi***

où une délégation sera reçue.